

productif encore qu'il ne l'est déjà, et moins capable de soutenir la concurrence des chemins de fer et canaux américains, vous ne devez pas pour ainsi dire entraver le cours des eaux sur les canaux ou les lacs. Les équipages sont, le dimanche, à bord des vaisseaux, lorsque ceux-ci traversent les lacs Supérieur, Érié et Ontario, et l'on voudrait interrompre leur course lorsqu'ils arrivent au canal Welland.

Si nous discutons ce sujet à fond, mon honorable ami (M. Wilson) m'appuierait, sans doute; mais je lui demanderais présentement de laisser adopter le présent item.

M. LANDERKIN: On a dû recevoir, je crois, de Sainte-Catherine, des remontrances contre l'ouverture du canal, le dimanche. Les mécontents d'alors sont-ils maintenant satisfaits?

Sir JOHN A. MACDONALD: Je n'en ai pas entendu parler depuis neuf mois.

M. LANDERKIN: Je n'aime pas la raison donnée par le premier ministre. De ce que les Américains profanent le jour du dimanche, il ne s'en suit pas que nous devons en faire autant.

Sir JOHN A. MACDONALD: Si nous avions des Juifs pour ouvriers, la difficulté pourrait être, sans doute, surmontée.

Département des postes..... \$26,461.20

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Il y a, ici, une somme de \$200 pour permettre au directeur général des postes d'élever à \$600 par année le traitement de M. Sydenham Howe.

Quelle est la position de ce monsieur? Je crois qu'il était auditeur ou qu'il remplissait une charge de ce genre dans le bureau de poste de Halifax, et qu'il recevait, dans cette position, un assez bon salaire. L'on ne saurait supposer qu'il occupe maintenant la position d'un commis de dernière classe.

M. HAGGART: Il était, auparavant, employé comme commis dans le service civil, à \$600 par année. Il fut mis à la retraite, je crois, avec une pension de \$200, et le présent item a pour but de nous permettre de l'employer au prix qu'il recevait auparavant.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je croyais qu'il avait occupé une position beaucoup plus importante. J'étais sous l'impression qu'il avait occupé, à Halifax, la position d'assistant-receveur-général ou quelque fonction de même importance, et qu'il avait reçu une forte pension, lors de la fermeture de son bureau. Il est le fils de feu Joseph Howe, n'est-ce pas?

M. HAGGART: Oui.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: D'après le rapport de l'auditeur-général, je vois que sa pension de retraite est de \$1,215, ce qui indique qu'il a dû remplir une importante fonction. Il n'a pu obtenir cette pension sans avoir occupé un poste lui rapportant environ \$2,400. J'aime à croire que M. Howe est un bon fonctionnaire; mais je puis difficilement comprendre comment il peut être placé dans la position d'un commis, à \$400 ou \$600 par année, dans le bureau de l'inspecteur des postes.

M. HAGGART: Le présent item a pour objet de payer à M. Howe le salaire qu'il recevait avant d'être mis à la retraite.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je le crois bien; mais quelles fonctions remplit-il? Il peut difficilement recevoir ce traitement pour la simple fonction de commis.

M. HAGGART: C'est la première fois que j'entends prononcer le nom de ce monsieur, et je n'ai pas sous les yeux la liste des employés du service civil.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Cette affaire a quelque importance. Elle touche à la question d'employer des fonctionnaires mis à la retraite, et je tiens aux informations qui s'y rapportent.

M. HAGGART: Je les fournirai demain.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: "Somme nécessaire pour payer à la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique son service postal entre Vancouver et Victoria, \$4,000".

Qu'est-ce que cela signifie?

M. HAGGART: Deux crédits pour ce service, déjà votés, sont périmés. Les entrepreneurs n'ont pas envoyé leur compte, l'année dernière, mais ils ont fait le service.

Somme nécessaire pour payer la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique pour son service postal sur la ligne principale..... \$20,261.20

M. WATSON: Je voudrais attirer l'attention du directeur-général des postes sur un sujet qui intéresse une grande partie du comté que je représente. Je lui en ai parlé, déjà, l'autre jour, et j'ose croire qu'il s'en est occupé. Je veux parler du transport des malles sur le chemin de fer "Manitoba et Nord-Ouest." Les habitants, le long de cette ligne, à partir du Portage-la-Prairie, sur un parcours de 225 milles, ne reçoivent leurs malles, d'après le présent arrangement, qu'après deux jours de retard. Les malles sont distribuées par le chemin de fer "Manitoba et Nord-Ouest" à tous les points le long de cette ligne, à partir du Portage-la-Prairie. D'après le présent arrangement, il y a sur le "Manitoba et Nord-Ouest" un train tri-hebdomadaire jusqu'à Winnipeg. Un train quitte Winnipeg à 11 heures et 15 minutes, et le train du chemin de fer canadien du Pacifique, qui transporte jusqu'au Portage-la-Prairie la malle destinée à cet endroit, quitte Winnipeg à 1 heure et 20 minutes. Le résultat, c'est que le "Manitoba et Nord-Ouest" n'ayant que trois trains par semaine, les habitants, le long de cette ligne de chemin de fer, sont obligés d'attendre deux ou trois jours après leurs malles.

Par exemple, la malle du samedi n'est pas expédiée avant le mardi suivant. J'espère que le ministre fera des arrangements avec la compagnie du chemin de fer pour assurer le transport des malles et leur distribution à la population du Manitoba et du Nord-Ouest en partant de Winnipeg au lieu du Portage-la-Prairie.

La malle est reçue, aujourd'hui, à Calgary, aussitôt qu'on la reçoit par le "Manitoba et Nord-Ouest," à quelques milles du Portage-la-Prairie. Il suffit de citer ces faits pour convaincre la chambre que justice n'est pas rendue à cette dernière partie du pays.

Je sais que la circulation des trains a été modifiée récemment; mais je ne crois pas que cette chambre veuille refuser une somme d'argent suffisante pour payer le service postal de Winnipeg au Portage-la-Prairie.